

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 31 juillet 2009 confirmant la désignation d'un suppléant au représentant de la Fédération nationale de la mutualité française au conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger

NOR : SASS0930780A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et le ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 766-5 et L. 766-8,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. MONNIER (Bernard) a été désigné par la Fédération nationale de la mutualité française en tant que suppléant de M. ROUSSEAU (Michel), représentant de cette fédération au conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger, dont la composition nominative a été précisée par l'arrêté du 12 décembre 2008.

Article final

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 31 juillet 2009.

Pour les ministres et par délégation :
*Le chef de service adjoint
au directeur de la sécurité sociale,*
J.-L. REY